



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Arrêté DL/BPEUP n° 2019/085
du 20 FEV. 2019

ARRÊTÉ

PORTANT CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Haute-Vienne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 07/02/2018 et 07/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 10/08/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 03/10/2018 au 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Haute-Vienne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 03/10/2018 au 29/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal « CC Porte Océane du Limousin » :

- Sur la commune de SAINT JUNIEN :

Identifiant SIS	Nom usuel
87SIS06488	ANCIENNE STATION SERVICE RELAIS TOTAL
87SIS06588	Ancienne usine à gaz de Saint-Junien (ENGIE ex-GDF)

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATION

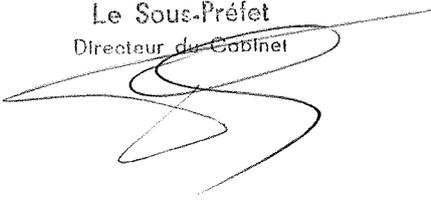
Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de SAINT JUNIEN et le président de la communauté de communes « Porte Océane du Limousin », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

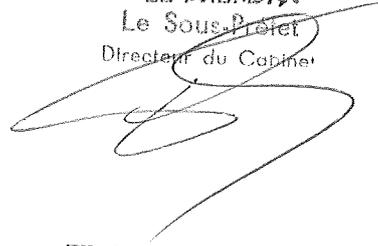
À Limoges, le 20 FEV. 2019

LE PRÉFET
pour le Préfet
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet



Georges SALAÜN

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à l'arrêté du 20 FEV. 2019
POLE HABITAT
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet



Georges SALAÛN

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CC PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN



Identification

Identifiant	87SIS06488
Nom usuel	ANCIENNE STATION SERVICE RELAIS TOTAL
Adresse	12 bis Avenue d'Oradour sur Glane
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	SAINT JUNIEN - 87154
Caractéristiques du SIS	Ancienne station-service exploitée par TOTAL, située sur la commune de Saint-Junien (87), à environ 1,25 km au nord-est du centre historique de Saint-Junien, près du secteur de Montrosier et en limite de propriété du centre commercial "Leclerc". L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 2418 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr). A ce jour, le site est réhabilité d'une part, pour un usage de parking de surface (terrains d'emprise du bâtiment commercial, du stockage et de la distribution de carburants) et d'autre part, pour la partie nord-ouest du bâtiment de l'EHPAD de Chantemerle (secteur de l'ancienne maison d'habitation des gérants).
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Suite à la mise à l'arrêt définitif des installations le 21 septembre 2007, un dossier de cessation d'activité a été transmis par l'exploitant en juillet 2008 à l'Inspection des Installations Classées (IIC), indiquant les opérations de mise en sécurité effectuées. Cette phase de travaux incluait l'excavation de terres impactées. Des compléments à ce dossier (investigations complémentaires et mise en place d'une surveillance des eaux souterraines) ont été demandés par l'inspection dans son rapport du 24 septembre 2008. Ces éléments ont été transmis par l'exploitant le 12 novembre 2009. Le rapport de l'inspection en date du 15 juillet 2013 proposait de donner acte de la cessation d'activité, mais conditionnant cette notification à la production d'un bilan quadriennal de la surveillance des eaux souterraines. Au vu des résultats et conclusions du dernier bilan transmis début janvier 2014, l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines a été actée sur la base d'un usage non sensible des terrains (création d'une voirie et non réhabilitation des locaux à usage d'habitation - maison des gérants de la station-service). Le colmatage des piézomètres a été effectué le 17 mars 2014. Le rapport de colmatage des piézomètres, transmis le 19 août 2014, a ainsi permis de clôturer le dossier de cessation d'activité.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	87.0039	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=87.0039

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Afin de conserver la mémoire de la pollution résiduelle des sols désormais recouverts par le parking, et des contraintes précitées pour les futurs projets qui pourraient être envisagés sur ces terrains, le site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 538184.0 , 6534982.0 (Lambert 93)

Superficie totale 3480 m²

Perimètre total 250 m

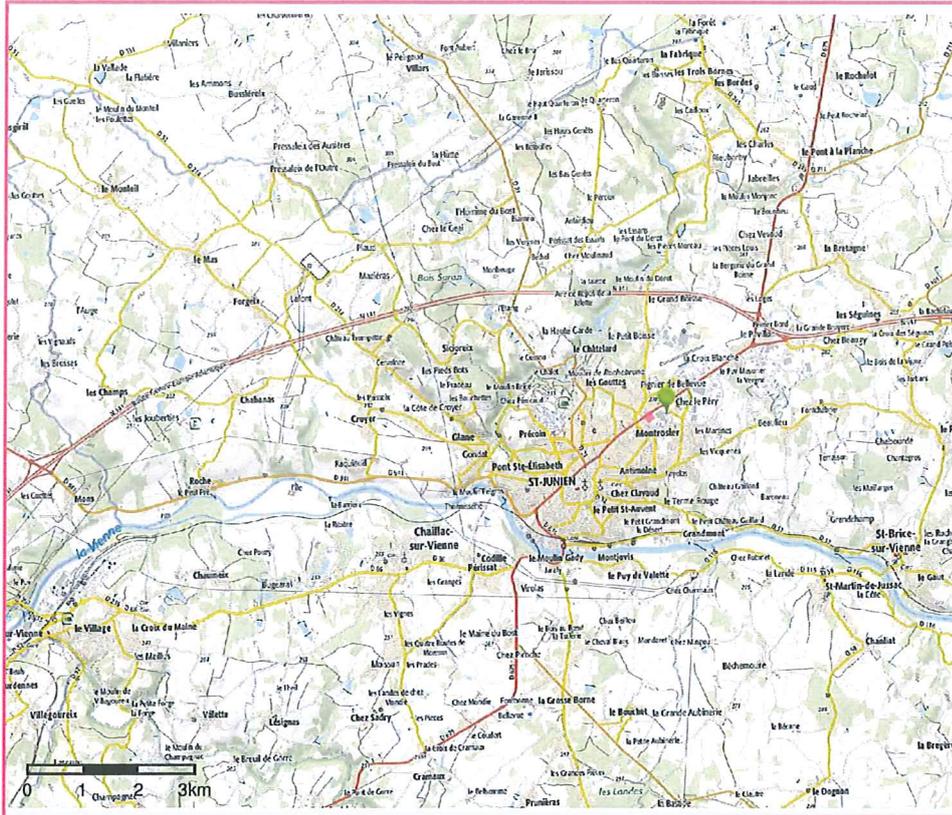
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT JUNIEN	AC	250	13/12/2017

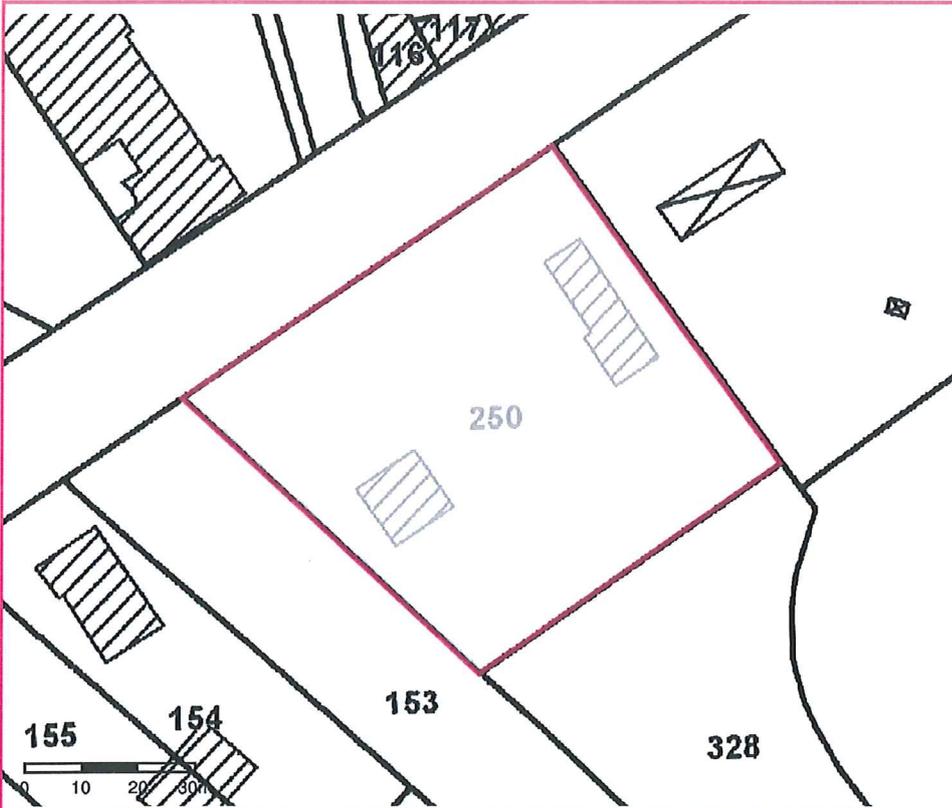
Documents

Cartographie



□ Périimètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06488



□ Périimètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06488

Identification

Identifiant	87SIS06588
Nom usuel	Ancienne usine à gaz de Saint-Junien (ENGIE ex-GDF)
Adresse	12 Avenue Victor Roche
Lieu-dit	
Département	HAUTE-VIENNE - 87
Commune principale	SAINT JUNIEN - 87154
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1879 à 1960, sur la commune de Saint-Junien (87). Il a ensuite été exploité sur l'ensemble de son emprise jusqu'en 1964, année de cession d'une partie des terrains à la CDHV (Compagnie des chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne, appartenant au Conseil Général de la Haute-Vienne et qui exploitait un important réseau de tramways à voie métrique). La partie restant propriété de GDF sera ensuite le siège de l'agence EDF jusqu'en 1994, année du déménagement de cette agence. Depuis le site est inoccupé, mais cette « friche » reste propriété de GDF et l'emprise est sécurisée (clôture), car elle reste apparemment le siège d'un poste de détente gaz et d'un poste de transformation électrique Haute Tension-Basse Tension.</p> <p>L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 4076 m² (source : www.cadastre.gouv.fr), et se situe à environ 300 m au nord de la Vienne en lisière d'une zone d'habitat dans le sud-ouest du centre-ville.</p>
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	<p>Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.</p> <p>Le site de Saint-Junien a été considéré comme présentant une sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles très faible et a été rangé en classe 4 du protocole.</p> <p>L'engagement national de GDF sur les sites de classe 4 était de réaliser sous 10 ans (avant fin avril 2006) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées.</p>

Dans le cadre des diagnostics entrepris par GDF sur plusieurs sites à l'échelon national en vue de mettre au point la méthodologie aboutissant au protocole de 1996 susvisé, le site a fait l'objet d'un audit environnemental réalisé dès juin 1994, comportant une étude historique et documentaire et des investigations de terrain. Cette étude a permis de retrouver les ouvrages enterrés suivants : une cuve souterraine contenant des goudrons, une cuve à solvant naphta entièrement vide, la cuve à gasoil de l'ancien garage et magasin. Les travaux de vidange des cuves ont été réalisés en avril 1998 (au total, 24 m³ de goudrons et 5 m³ d'eaux souillées ont été évacués). Lors des investigations complémentaires de mars 2002, une autre cuve contenant des goudrons et des terres fortement souillées par des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) a été retrouvée. Ces déchets ont été extraits en mars 2002, et envoyés vers un centre de traitement agréé en date du 24 juillet 2002 (au total, 1,5 m³ de goudrons liquides et 13,5 m³ de terres fortement souillées en HAP ont été évacués). D'autres zones polluées, actuellement confinées sous les bâtiments et équipements (parcelle n° 160) ou sous les parkings et voiries (parcelles n° 159 et n° 160), pourraient nécessiter des mesures de gestion en cas de nouveau projet de réaménagement, notamment en cas de remaniements de terrains.

Une surveillance des eaux souterraines est toujours en cours.

Lors de la cession des parcelles n°30 et n°159, le nouvel acquéreur a été informé des contraintes liées à la présence d'une pollution résiduelle des terrains au droit de la parcelle n° 159. L'inscription aux Hypothèques a été réalisée dans cette perspective le 18 septembre 2000 (publiée le le 26 septembre 2000), via une procédure de restriction d'usage entre deux parties (RUP).

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	87.0006	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=87.0006

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées et pour assurer une information plus complète des propriétaires et/ou occupants actuels et/ou futurs, le présent site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 536825.0 , 6533565.0 (Lambert 93)
Superficie totale 5862 m²
Perimètre total 347 m

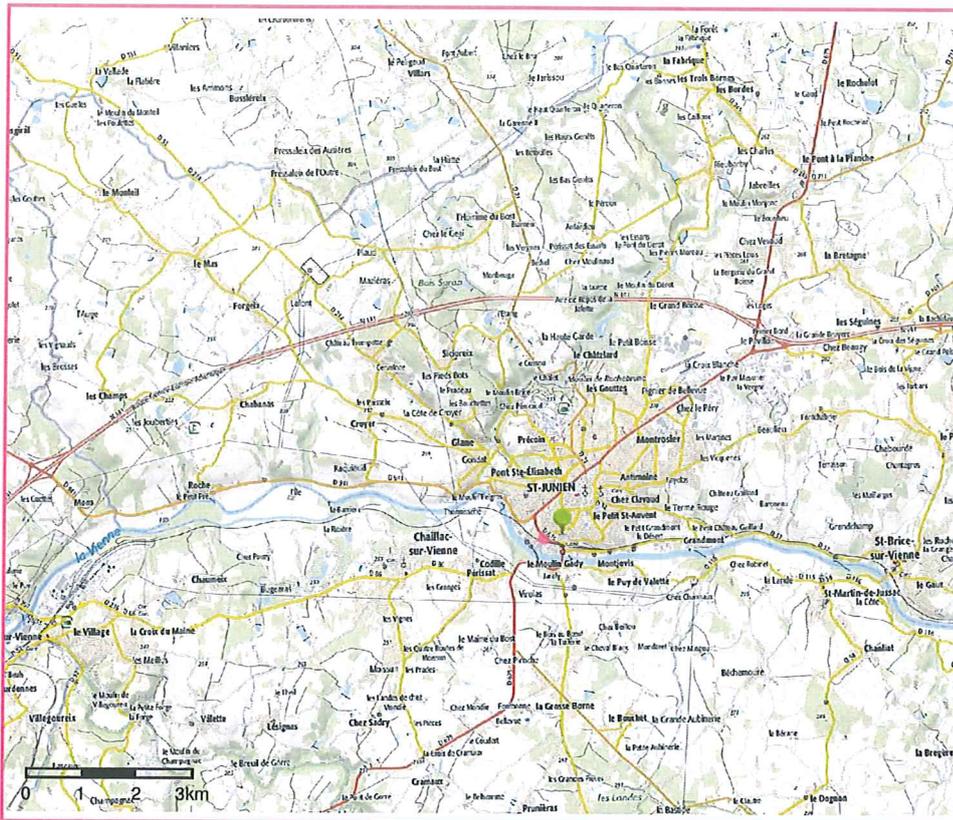
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT JUNIEN	AN	160	09/01/2018
SAINT JUNIEN	AN	159	09/01/2018
SAINT JUNIEN	AN	30	09/01/2018

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 87SIS06588



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 87SIS06588